Apprendre à définir un mot… Pourquoi ? Quand ? Comment ?

Sources : POLGUÈRE, *Lexicologie et sémantique lexicale*. Presses de l'Université de Montréal, 2003 ; PICOCHE, ROLLAND, *Dictionnaire du français usuel*. De Boeck, 2002.

Pourquoi apprendre à définir des mots ?

Parce qu'une définition, complète et sérieusement menée, idéalement par l'élève lui-même, nous parait doublement bénéfique :

- Telle qu'elle est présentée dans cet article, une définition doit comporter des indications précises sur les contraintes sémantiques et syntaxiques que le mot défini impose à son entourage, sur ce que l'on appelle, en jargon de lexicologue, sa ***combinatoire***. De tels renseignements font partie de la signification du mot et s'avèrent précieux pour l'usager, dans la mesure où ils l'aident à effectuer des agencements de mots syntaxiquement et sémantiquement corrects.

  Dans les copies d'élèves et d'étudiants, il arrive que des erreurs soient dues à une méconnaissance ou à une simple négligence de la valence des verbes. Parfois, ce sont des compléments essentiels que nos étudiants omettent, comme dans cette phrase extraite d'un rapport : « J'ai dû demander deux fois pour être sûre de bien comprendre. » Qu'est-ce qui est demandé ? A qui cela est-il demandé ? Qui ou qu'est-ce qui est « bien » compris ? Bien sûr, le contexte de cette phrase suffisait à lever ces doutes, mais le travail demandé requérait un écrit standard et, par conséquent, un respect ordinaire de cette contrainte qui veut que l'on exprime, pour des raisons de clarté, les compléments essentiels d'un verbe. L'exercice que nous proposons a notamment pour but de pallier cette lacune : l'élève est en effet invité à décrire précisément, en recourant à la notion d'***actants***, l'entourage sémantico-syntaxique des mots à définir.

- Notre mémoire stocke le lexique sous forme de réseaux sémantiques (champs lexicaux) ou formels (familles de mots). Or, définir un mot, c'est le paraphraser en recourant à des mots de sens voisin, mais également le distinguer de ses voisins ! L'art de la définition nous contraint donc à explorer des champs lexicaux avec rigueur, et cette pratique est de nature à consolider dans notre esprit les liens qui font du lexique un tout organique dont les parties - des mots ou des groupes de mots - sont facilement déstockables/accessibles aux moments opportuns.

Quels mots définir ?

En priorité des verbes : ils sont les noyaux de la phrase et en déterminent la physionomie globale.
On choisira des verbes dont la combinatoire n'est pas toujours maitrisée par les élèves ; des verbes qu'ils utilisent peu ou pas, parce qu'ils ne savent pas trop comment les utiliser :
« solliciter », « susciter », « révéler », « associer », « confondre », « se familiariser », « décréter », « dévisager », « témoigner », « pallier », etc.

Quand ?

Deux heures en début d'année peuvent être consacrées à l'apprentissage de la méthode. Par la suite, on recourra à une procédure simplifiée (en brulant les étapes intermédiaires) pour chaque verbe nouveau ou mal employé.

Comment définir des mots ?

Voici une méthode très ancienne, dont les fondements remontent à Aristote, et qui présente l'avantage d'être simple et rigoureuse. Il s'agit de la définition dite *analytique* ou définition *par sens générique et différences spécifiques*. On pourrait la décomposer en cinq étapes successives, que nous allons illustrer en définissant progressivement les verbes «dévisager[1]» et « révéler » :

1. Analyse d'un exemple et repérage des actants du mot à définir.

Nous avons écrit plus haut que nous nous intéresserions en priorité aux verbes. Or, les verbes sont des *prédicats* sémantiques, c'est-à-dire qu'ils impliquent au moins un *actant*[2]. Dans la phrase « l'éducation des enfants, ça me concerne », le verbe « concerner » requiert deux actants : un sujet, qu'on pourrait qualifier d'abstrait (« l'éducation des enfants »), et un complément essentiel direct qui, dans le cas de « concerner », est humain (« me »).

Après avoir expliqué la notion d'actant aux élèves, nous leur fournissons des phrases dans lesquelles on trouve le mot à définir. Les élèves soulignent les actants et déterminent leur rôle par rapport à l'action exprimée par le verbe. Ils parviennent à une espèce d'exemple schématique (cf. ci-dessous), que nous allons paraphraser au cours des étapes suivantes.

Dévisager	Révéler
« Arrête de me dévisager comme ça ! Ça me gêne. » « Pendant toute l'heure, Jean n'a pas cessé de dévisager Lucie ! » **A1 dévisage A2.**	« Pierre a enfin révélé à ses amis qu'il allait se marier ! » « La Wikimedia Foundation a révélé fin janvier sa sélection de photos pour l'année 2007. » « Dany Boon révèle le prénom de sa fillette. » **A1 révèle A2 à A3[3].**

[1] Il s'agit d'un exemple donné par Alain Polguère, cité plus haut. Nous en avons modifié la présentation à des fins pédagogiques.

[2] Un actant est un être ou une chose qui participent à une action. Par opposition aux prédicats sémantiques, les objets sémantiques dénotent des entités qui n'impliquent intrinsèquement aucun actant (« tomate », « Zola », « sable »…)

[3] On précisera aux élèves qu'un actant peut être simplement sous-entendu. Cela arrive souvent dans les titres d'articles de presse, l'actant omis étant explicité par la suite, dans le chapeau ou le corps de l'article.

2. Identification du **sens générique** du mot ou de sa paraphrase approximative minimale.

Dans cet exemple schématique, les élèves tâchent de remplacer le verbe à définir par une paraphrase simple, en recourant à un verbe de sens voisin ou plus général (un hyperonyme). Cette paraphrase sera affinée ultérieurement.

Dévisager	Révéler
A1 dévisage A2. = A1 regarde A2 d'une certaine manière.	**A1 révèle A2 à A3. = A1 apprend/fait connaitre A2 à A3.**

3. Caractérisation sémantique des actants.

Il s'agit ici de répondre à ces questions, que l'on pourra modifier en fonction des termes à définir.

1. « Qu'est-ce qui/Qui est-ce qui peut dévisager/révéler ? »
2. « Qu'est-ce qui/Qui est-ce qui peut être dévisagé/révélé ? »
3. « A qui peut-on révéler quelque chose ? »

Dévisager	Révéler
Quelques exemples, fournis par l'enseignant ou par les élèves eux-mêmes[4], montreront que A1 peut être soit un individu, soit un animal, mais apparemment pas un objet, et que A2 ne peut être qu'un individu : « Le voisin me dévisageait d'un air mauvais. » # « Le chien du voisin me dévisageait d'un air mauvais.[5] » # « La caméra nous dévisageait. » « Marie dévisageait le voisin. » # « Marie dévisageait le chien du voisin. » # « Marie dévisageait ma nouvelle voiture. » Notre définition s'affine : nous sommes en mesure d'en caractériser les actants.	# « Le chien nous a révélé son secret. » « Ce journal révèle chaque jour des informations croustillantes à ses lecteurs. » # « Jacques a révélé à son chien où se trouvent les boites de nourriture. » « Jacques a révélé à son frère où il cache ses cigarettes. » # « Jacques a révélé sa voiture/sa nouvelle femme à son frère. » A la différence de « dévisager », « révéler » semble ne pas accepter d'A1 animal. Par ailleurs, « révéler » s'accommode plus facilement d'un A1 objet (« Ce journal révèle… ») à condition que cet objet relaie une action humaine (c'est le journaliste qui s'exprime à travers son journal). A2, ce qui est révélé, ne peut apparemment être un objet ou un humain, mais plutôt une information, un fait. A3 est un humain : on ne peut révéler quoi que ce soit à un animal ou à un objet, sauf si l'on recherche des effets de style. Ainsi :
A1 dévisage A2 = un individu ou un animal (A1) regarde un individu (A2) d'une certaine façon.	**A1 révèle A2 à A3 = Un individu ou un objet (A1) apprend/fait connaitre une information (A2) à un individu (A3).**

4. … ou par Google !
5. Le symbole # placé en début de phrase signale que ce qui suit est sémantiquement incohérent.

4. Identification des différences spécifiques.

Dévisager	Révéler
Notre définition n'est pas encore suffisamment précise. Le champ lexical de « regarder » comporte de nombreux termes (« scruter », « examiner », « fixer », « observer») dont il convient de distinguer « dévisager », sans quoi notre définition serait trop vague puisqu'elle correspondrait à des termes non exactement synonymes. Contentons-nous, dans le cadre de ce texte, de différencier « dévisager » de « scruter » : tous deux signifient « regarder très attentivement », trait que nous ajouterons à notre paraphrase, mais ils ne sont pas pour autant synonymes. Voyons maintenant, toujours à l'aide d'exemples, ce qui les distingue. 1. Nous avons dit au point précédent que « dévisager » n'acceptait comme sujet qu'un individu ou un animal et comme complément essentiel direct qu'un individu. « Scruter » n'est pas aussi sélectif : « La caméra me scrutait de pied en cap. » « Nous scrutions la montagne à la recherche d'un refuge. » 2. Par ailleurs, il n'est pas possible de dévisager quelqu'un des pieds à la tête. Lorsqu'on dévisage quelqu'un, le regard est fixé sur le visage de la personne observée. « Je scrutais son corps à la recherche de tiques… » # « Je dévisageais son corps… » 3. Enfin, le fait de dévisager quelqu'un ne découle pas nécessairement de l'intention de *repérer*, de *trouver* quelque chose, au contraire de « scruter ». Ce trait demeurera donc absent de notre paraphrase. « Je scrutais le ciel, espérant voir apparaitre l'hélico tant attendu. » « Ils dévisagèrent le nouveau avec curiosité. » A ce stade, nous sommes en mesure d'apporter une touche finale à notre définition : **A1 dévisage A2 = Un individu ou un animal (A1) regarde très attentivement le visage d'un individu (A2).**	« Divulguer » et « dévoiler », synonymes signalés dans le DFU[6], peuvent-ils se substituer à « révéler » ? Essayons ! « Ce journal révèle/divulgue/dévoile chaque jour des informations croustillantes à ses lecteurs. » « Ma sœur m'a révélé/*divulgué/*dévoilé[7] qu'elle allait se marier ! » « La Wikimedia Foundation a révélé/dévoilé/divulgué fin janvier sa sélection de photos pour l'année 2007. » D'un point de vue sémantique, ces verbes semblent, jusqu'à preuve du contraire et malgré des associations privilégiées par l'usage, équivalents. Ils se distinguent des verbes « apprendre/faire connaitre » par le trait suivant : l'information était ignorée par A3 et ne lui est pas anodine. Du point de vue de leur combinatoire, nous constatons que « révéler » accepte comme A2 une phrase enchâssée, ce qui n'est pas le cas des deux autres verbes. Cette propriété de « révéler » devrait figurer dans notre définition : **A1 révèle A2 à A3 = Un individu ou un objet (A1) apprend/fait connaitre à un individu (A3) une information (A2 = groupe nominal ou phrase enchâssée) jusque-là tenue secrète et qui revêt pour A3 une certaine importance.**

[6] Dictionnaire du français usuel
[7] Le symbole * signale une incohérence syntaxique.

5. Validation de la définition.

Le fameux test de la substitution en contexte (une phrase quelconque obtenue par exemple à l'aide d'une recherche sur internet) nous permettra de vérifier la validité de notre paraphrase :

Dévisager	Révéler
« Le flic **dévisagea** gravement la jeune fille, et celle-ci baissa la tête. » → « Le flic **(A1= individu) regarda très attentivement le visage de** la jeune fille **(A2=individu)**…» Notre paraphrase est valide → TB !	« Elle m'a révélé qu'elle était enceinte ! » → « Elle **(A1= individu)** m'**(A3 = individu) a appris** qu'elle était **enceinte (A2 = information qu'A3 ignorait, exprimée sous la forme d'une P enchâssée)** ! » Notre paraphrase est valide → TB !

N'oublions pas de signaler aux élèves que notre paraphrase est valide jusqu'à preuve du contraire ! La langue évolue, l'usage varie selon les régions, les milieux socioprofessionnels… Notre paraphrase est dès lors ouverte, susceptible d'amendements, mais toujours après un réel examen critique.

D'autre part, le danger duquel nous devrons nous garder consiste à élaborer des définitions trop restrictives, ajoutant des spécificités que l'usage n'atteste pas ou contredit…

Remarques

1. Nous aurions pu aller plus loin et, pourquoi pas, comparer « dévisager » avec d'autres termes inclus dans son champ lexical. Cela nous aurait menés à une définition encore plus fine. Toutefois, le résultat obtenu est plus satisfaisant que celui auquel parvient le Petit Robert pour le même mot. Selon le Robert, « dévisager » signifie « regarder quelqu'un avec attention, avec insistance ». Notre définition donne à l'apprenant davantage d'informations sur ce mot, notamment sur son entourage sémantico-syntaxique et donc sur la façon de l'employer dans une phrase.
2. Une paraphrase correspond à une signification particulière. « Révéler » a d'autres acceptions, pour chacune desquelles nous pourrions élaborer une définition.

6. Exercice :

Définissez le terme « remédier » en vous aidant de cet exemple : « Je ne sais pas comment nous allons remédier à cette panne de chauffage ! ».

1. Donnez pour « remédier » un exemple schématique (actants + verbes conjugué).
2. Dans cet exemple schématique, remplacez « remédier » par une paraphrase approximative.
3. Dites si les actants sont des individus (humains), des animaux, des objets ou des faits concrets, des réalités abstraites, etc.
4. Différencier « remédier » de « pallier » à l'aide des exemples suivants.

   « Nous allons remédier à ton petit problème de surpoids. »

   « Nous allons pallier ton petit problème de surpoids. »

   « Le CV anonyme ne palliera pas les problèmes de discrimination à l'embauche. »

   « Le CV anonyme ne remédiera pas aux problèmes de discrimination à l'embauche. »
5. Validez votre définition en la substituant à « remédier » dans la phrase suivante :

   « Avec ce nouveau médicament, nous voulons remédier aux petites pertes de mémoire que nous connaissons tous à partir de 60 ans. »

Tentative de correction :

1. « A1 remédie à A2. »
2. « A1 remédie à A2 » = « A1 apporte une solution à A2 »
3. « A1 remédie à A2 » = « Un individu A1 apporte une solution à un fait concret A2. »
4. « Pallier » requiert un **cdv** ; « remédier » requiert un **cdi**. A la réflexion, « remédier » semble pouvoir s'accommoder d'un sujet non humain (« Ce petit vélo remédiera à nos problèmes de déplacement. »). Dès lors,

   « A1 remédie **à** A2 » = « Un individu ou un objet A1 **apporte/constitue** une solution à un fait concret A2. »
5. « Avec ce nouveau médicament, nous *(A1 humain)* voulons *apporter une solution* aux petites pertes de mémoire que nous connaissons tous à partir de 60 ans *(A2 fait concret)*. »

Pierre-Yves DUCHATEAU